



## Gestion du risque amiante

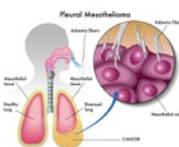


Propriétaires d'immeubles bâtis  
Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres et autres donneurs d'ordres  
Gestionnaires immobiliers et Syndics  
Responsables de services techniques et ressources humaines  
Chefs d'entreprises et travailleurs indépendants  
Encadrants techniques et chefs de chantiers  
Opérateurs

Maîtriser le risque amiante depuis la gestion d'un parc immobilier jusque la réalisation de travaux en présence de matériaux et produits contenant de l'amiante

## Contexte

L'amiante est une roche naturellement présente dans les sols. Sa facilité d'intégration dans les matériaux et ses propriétés physiques en ont fait un composant idéal dans les industries du textile, du transport, du BTP...



C'est au XX<sup>e</sup> siècle que sa dangerosité est révélée.

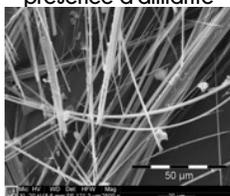
Son utilisation massive dans la reconstruction de la France d'après-guerre combinée au vieillissement de la population permettra à la médecine de diagnostiquer des maladies pulmonaires liées à une exposition passée de plusieurs dizaines d'années.

Ce constat aboutit en 1997 sur l'interdiction totale de son extraction, importation commercialisation.

Dès lors, propriétaires, donneurs d'ordres et intervenants doivent opérer en considération des risques liés à la présence de cette substance dans plus de la moitié du parc immobilier français, sur des sites et sols pollués et dans de nombreux produits en circulation.

## Vos obligations

### Repérer et maîtriser la présence d'amiante



Diagnostics amiante  
Mesures d'empoûsièrement  
Dossier Technique Amiante  
Dossier Amiante Parties Privatives

### Informier et protéger les usagers



Mise à disposition du DAPP  
Communication de la fiche récapitulative  
Travaux de désamiantage et d'encapsulation  
Examens visuels

### Former et protéger les intervenants



Sélection des intervenants SS4 ou SS3  
Formations des opérateurs et encadrants  
Maîtrise des précautions au travers des modes opératoires et plans de désamiantage  
Gestion des déchets

### En qualité de propriétaire

Vous êtes responsable des dommages que votre bien pourrait causer à la santé d'un tiers, de même pour les déchets qui en sont issus, jusqu'à leur prise en charge par une structure adaptée.

Vous devez diagnostiquer l'état de présence d'amiante et, le cas échéant évaluer le niveau d'empoûsièrement, ou encore, ordonner des travaux de mise en sécurité.

### En qualité de donneur d'ordre (employeur, maître d'ouvrage ou maître d'œuvre)

Vous êtes responsable des conséquences de vos opérations en terme de santé publique et sur la santé des intervenants.

Vous devez évaluer les risques, prévenir et protéger des émissions de poussières, vous assurer de la compétence des intervenants en fonction de chaque situation

## Nos formations

Retrouvez toutes nos offres sur [FORMATIONS.KEVADEL.COM](http://FORMATIONS.KEVADEL.COM)

Objet de la formation	Type de formation	Localisation	Durée en heures	Tarifs (HT)
Formations continues encadrement et opérateurs Sous-section 4	Inter Entreprise (Privatisable)	Plateforme pédagogique (département 54)	7	290 € par stagiaire
Formation initiale encadrement mixte Sous-section 4			35	950 € par stagiaire
Formation initiale encadrement de chantier Sous-section 4			35	950 € par stagiaire
Formation initiale encadrement technique Sous-section 4			35	950 € par stagiaire
Formation initiale opérateur de chantier amiante sous-section 4	Intra Entreprise	National	14	490 € par stagiaire
Expertise gestion des risques amiante en maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, gestion immobilière			7	A partir de 1 280 € par session
Formation gestion des risques amiante en qualité de donneur d'ordre			4	A partir de 980 € par session
Formation gestion des risques amiante en maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, gestion immobilière			7	A partir de 1 680 € par session
Initiation gestion des risques amiante en maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, gestion immobilière			7	A partir de 1 520 € par session

Sessions de 6 (recommandé) à 12 personnes maximum.

## Notre accompagnement

Au delà des formations, Kevadel vous propose ses services pour :

- ✓ L'identification de vos obligations, de vos opportunités, le choix de matériels et prestataires
- ✓ La supervision des opérations impactées par la présence d'amiante
- ✓ La rédaction de vos modes opératoires et plan de retraits amiante
- ✓ La constitution et la gestion de vos DTA et DAPP

## Nos atouts

Nous sommes habilités en qualité de formateurs, coordinateurs SPS, diagnostiqueurs ou encore intervenants en prévention des risques professionnels

Notre activité auprès de l'ensemble des principaux acteurs de l'amiante nous permet de vous restituer une vision globale de la problématique amiante et de vous conseiller en fonction.

## Nos références

Nous avons su démontrer notre expérience au service d'une clientèle exigeante sur des opérations complexes comme le démantèlement de sites SEVESO (SI GROUP, ARCELORMITTAL

Nous accompagnons au quotidien des entreprises de BTP et des bailleurs sociaux



# Kevadel



Informations, animations et prestations en matière de gestion des risques, de l'environnement et des organisations humaines



Limitier et vous préparer aux aléas de votre activité, ou de votre projet



Résoudre votre empreinte écologique dans le respect du milieu et de sa capacité d'absorption



Etablir et animer des liens équitables et durables avec l'ensemble des parties associées à votre activité

Adresse  
**2 RUE RENE KÖHLER**  
**88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Téléphone  
**03 67 10 33 08**  
**06 51 90 11 68**

[CONTACT@KEVADEL.COM](mailto:CONTACT@KEVADEL.COM)



Retrouvez nous sur

[WWW.KEVADEL.COM](http://WWW.KEVADEL.COM)